



LISTE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juin 2023

L'an deux-mil vingt-deux, le 26 juin 2023,
le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mr BOURGEOIS Laurent, Mr GAUDIN Renaud, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine, Mr GAUDIN Julien.

Excusées : Mme MORNET Evelyne, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mme GIRAUDEAU Amandine

Mr MENARD Pierre a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 30 mai 2023.

A compter du 1^{er} juillet 2022, une réforme des règles de publicité des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, prévoit les éléments suivants :

- Le compte rendu des séances de conseil est supprimé et remplacé par une liste des délibérations examinées en séance
- Le procès-verbal des séances est expressément détaillé
- Le recueil des actes administratifs des collectivités territoriales est supprimé
- Le procès-verbal de la séance est mis en ligne après l'approbation de celui-ci à la séance suivante

DELIBERATIONS

2023-06-01 – CCPA – Institution du reversement du produit de la taxe d'aménagement des zones
Approuvée à l'unanimité

2023-06-02 – Tarifs salle polyvalente 2024
Approuvée à l'unanimité

TARIFS LOCATION DE SALLES (au 1^{er}/01/2024)

I - Associations communales (salle Polyvalente)

- Assemblée Générale Annuelle : Gratuit avec caution de 1 200 €
- 1^{er} manifestation de l'année (à but lucratif ou non) : Gratuit avec caution de 1 200 €
- Manifestations suivantes 1 journée (à but lucratif ou non) :
 - Grande salle 80.00 € + caution de 1 200 €
 - Bar + sanitaire 50.00 € + caution de 500 €
- Utilisation gratuite pour activités hebdomadaires du Club du 3^{ème} âge (petite salle)
- Utilisation gratuite pour activités sportives et musicales

II- Particuliers

1- Salle Polyvalente

(Les prix s'entendent vaisselle, sono comprises (sauf pour la petite salle) et nettoyage du sol assuré par la Commune.)

Type de manifestation	Remise des clés	Commune	Hors commune
Repas de Familles - Banquets			
Petite salle 1 journée avec accès cuisine par l'extérieur (sauf sono)	8h le jour de la location	130 €	200 €
Caution petite salle		500 €	
Grande salle 1 journée (sauf loge et PS)	8h le jour de la location	235 €	350 €
Grande salle 2 journées (sauf loge et PS)	8h le jour de la location	350 €	525 €
Caution grande salle		1 200 €	
Mariages			
Complexe entier forfait week-end 1.5 jrs	14h la veille au jour J	470 €	705 €
Complexe entier forfait week-end 2.5 jrs	14h la veille à J+1	575 €	865 €
Complexe entier forfait week-end 3.5 jrs	14h la veille à J+2	680 €	1025 €
Caution forfaits		1 200 €	
Vin d'honneur mariage			
Bar + sanitaires	Sur 24 h (ex : 16h vend à 16h sam)	85 €	125 €
Grande salle, bar et cuisine	Sur 24 h (ex : 16h vend à 16h sam)	160 €	235 €
Caution vin d'honneur		500 €	
Vin d'honneur obsèques			
Grande salle		85 €	
Bar		55 €	
Réunion d'entreprise			
Petite salle 1 journée sans accès cuisine		130 €	
Petite salle 1/2 journée sans accès cuisine		75 €	
Caution réunion petite salle		500 €	

Rappel : le mobilier doit être rangé propre (tables, chaises, vaisselle, appareils de cuisson) et la salle doit être balayée le soir même. Tout désordre occasionnant un dépassement des heures normales de ménage sera facturé au taux horaires de celles-ci.
Remise des clés au responsable à la fin de la manifestation.

2- Salle Omnisports (commune)

- Pique-nique familles 130 € La salle doit être laissée propre

2023-06-03 – DM n°1 Budget Camping Les Ouches du Jaunay

Approuvée à l'unanimité

2023-06-04 – Camping Les Ouches du Jaunay – Tarifs préférentiels pour les associations communales

Approuvée par 9 voix pour